



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2012

N° 2012 - 02 - 24 - 03

**ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
AVEC HEBERGEMENT EN AOUT 2012**

Le 24 février 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 17 février 2012

Date d'affichage de la convocation : 17 février 2012

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET Marie-France - M. FAUCONNET - Mme LE LAY
- M. BISSON - Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – Mme. MILLOT – M. PEROT – Mme GERARDIN - M.
SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET - Mme MOREAU – M. ANTUNES - Mme
CORREIA – M. CARRASCO.

<u>EXCUSES</u> :	M. CAILLOT	donne pouvoir à	M. SARTELET
	Mme GABREL	donne pouvoir à	Mme MOREAU
	M. LEFORT	donne pouvoir à	M. PEROT
	Mme THILLY	donne pouvoir à	Mme DETERM
	M. BESSON	donne pouvoir à	M. ANTUNES

ABSENTS : M. SMITH
M. CHOUARD
M. JOSEPH

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	21
<u>Procurations</u> :	5
<u>Votants</u> :	26

Secrétaire de séance : M. BISSON

3/ ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
AVEC HEBERGEMENT EN AOUT 2012

Comme chaque année, la ville de Fagnières organise un séjour d'été pour les enfants et adolescents de Fagnières.

Il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs de participation des usagers. Ce camp se déroulerait en Espagne

① Lieu : : Centre de Vacances « L'Albatros »
à Llafranc (Costa Brava) Espagne

① Public concerné : 40 adolescents de 8 à 17 ans répartis en 2 groupes 8/12 ans et 13/17 ans

① Date : du mercredi 8 août au lundi 20 août 2012

① Encadrement :

1 directeur BAFD

4 animateurs BAFA ou BAFD dont 1 surveillant de baignade et 1 AFPS

① Diagnostic justifiant le projet :

De plus en plus de jeunes de 8 à 17 ans restent oisifs pendant les vacances d'été

- désintérêt pour les structures de proximité
- peu d'implication de la part des parents
- difficultés financières

① Objectifs :

- apprentissage de la vie en collectivité (respect et promotion de l'individu dans le groupe)
- mise en place de moyens qui facilitent l'autonomie, la socialisation, la prise de responsabilité
- mise en place de moyens qui permettent le plaisir, la détente et le temps de vivre
- dépaysement et découverte d'un nouveau milieu : approche culturelle et sportive
- accession de tout jeune aux loisirs
- renforcement des liens "parents - enfants - éducateurs" par le biais des réunions préparatoires
- étude des retombées positives de l'action au quotidien

① Modalités de mise en œuvre :

- choix d'une structure à l'étranger et particulièrement en Espagne répondant aux objectifs énoncés ci-dessus,
- accueil de groupes internationaux, échanges linguistiques et culturels, qualité de l'accueil,
- mise en place d'activités sportives : kayak de mer ou ski bus, piscine, plage, randonnées,
- mise en place d'activités culturelles: découverte de la région,
- application d'une tarification fonction des quotients familiaux

Quotient familial	Prix du séjour
0 à 361	345 €
362 à 418	384 €
419 à 477	423 €
478 à 570	436 €
571 à 646	462 €
> 647	475 €
Extérieurs	592 €

► **Règlement** 30 % à l'inscription. Le solde doit être impérativement versé 15 jours avant la date de départ. (Possibilité de régler en deux fois)

► **Pour le calcul du quotient familial**, selon les directives de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, il y a lieu de prendre en compte les revenus avant abattements fiscaux du foyer figurant sur l'avis d'imposition 2011 (revenus de 2010) d'ajouter les allocations familiales (uniquement), de diviser le total par 12 et de diviser ce nouveau total par le nombre de parts figurant sur l'avis (ou les avis) d'imposition(s) du foyer.

► **Participation journalière CAF / MSA :**

La participation journalière de la CAF par enfant « bon séjour collectif de vacances », varie de 11,60 € à 18,15 € selon les bénéficiaires.

Pour la MSA, la participation journalière par enfant « bon de vacances 2012 pour les séjours en collectivité » peut s'élever jusqu'à 18 € environ selon les bénéficiaires.

⇒ Cette participation viendra en déduction de la participation financière demandée aux familles.

Une réduction de 5 % est accordée sur le prix du séjour à partir du 2^e enfant de la même famille.

☞ **Budget prévisionnel 40 jeunes + 5 encadrants ci-joint + 1 chauffeur**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et des relations avec les associations ;

OUI l'exposé qui précède

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération et le montant de la participation maximale communale.

DECIDE de fixer la participation des usagers sur le barème suivant :

Quotient familial	Prix du séjour
0 à 361	345 €
362 à 418	384 €
419 à 477	423 €
478 à 570	436 €
571 à 646	462 €
> 647	475 €
Extérieurs	592 €

Résultat du vote :

- Voix pour : **23**
- Voix contre : **3**
- Abstentions : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX

Séjour Eté du 08 au 20 août 2012

Lieu : Centre de vacances l'Albatros à Llafranc en Espagne

Budget prévisionnel 40 jeunes + 5 encadrants + 1 chauffeur

Recettes				Dépenses				
					€	jours	personnes	
Simulation participation	Nombre	Prix du séjour	Total	Pension	30,00 €	10	46	13 800,00 €
	12	345,00 €	4 140,00 €					
	4	384,00 €	1 536,00 €	Transport				5 000,00 €
	4	423,00 €	1 692,00 €	Activités et divers				1 560,00 €
	4	436,00 €	1 744,00 €	Animateurs : 3 BAFA + 2 animateurs permanents mairie (BAFD / AFPS / SB)				3 000,00 €
	4	462,00 €	1 848,00 €					
	6	475,00 €	2 850,00 €					
	6	592,00 €	3 552,00 €					
Sous-total			<i>17 362,00 €</i>					
Participation de la commune			5 998,00 €					
Total			23 360,00 €	Total				23 360,00 €